Le monde associatif

Plan

I. Qu'est-ce que s'associer ? 2
II. Le paysage associatif français 4
III. Problématique : « faire société » ? 5
Conclusion : 7

La vie associative est devenue une composante essentielle de développement, d'innovation et de cohésion de la société, ainsi qu'un vecteur de la vie publique. Il existe aujourd'hui 700 000 associations, animées par huit millions de bénévoles, représentant en France 41,6 Md d'euros de budget consolidé. Le monde associatif a célébré il y a trois ans le centenaire d'une loi à bien des égards fondatrice et conquérante, même si la loi **Waldeck-Rousseau** a, avant tout, reconnu légalement des regroupements, existant depuis longtemps. Modelées par l'histoire sociale du XIXème siècle, ces associations se sont aussi inscrites dans le débat sur la **séparation de l'Eglise et de l'Etat**, et la loi de 1901 fut, à bien des égards, une loi restreignant aussi la liberté des congrégations religieuses.

Les avatars de ce statut ne remettent cependant pas en cause son indéniable succès. L'essor associatif a de fait largement accompagné l'expansion et les transformations de l'Etat social, et continue de pallier ses manques et son désengagement. Car l'association fait société. Aussi offre-t-elle aux citoyens, pris et considérés dans leur individualité, l'opportunité de s'engager, de se fédérer avec d'autres autour d'un but commun, autour de la défense d'intérêts communs. En ce sens, elle est à la fois productrice de **lien social** et vecteur d'expression et de reconnaissance de la **liberté** individuelle. Le monde associatif est le produit d'une logique de liberté. La liberté de s'associer et de s'engager individuellement dans un but social, bien sûr, mais aussi la liberté de se fixer des objectifs et de s'organiser, de choisir son mode de fonctionnement. Enfin, elle incite à l'engagement international, tant le monde associatif avec la mondialisation et le développement des organisations non gouvernementales (ONG) dépasse les frontières politiques.

L'association d'individus, avec le déclin des forces politiques traditionnelles, devient dès lors le véritable producteur d'engagement public. L'association, constitutive de la société civile, devient aujourd'hui un des pôles de la vie politique, et sans doute aussi un vecteur de réforme. Avec une reconnaissance officielle de plus en plus marquée, le monde associatif influence les choix sociaux de l'Etat, et l'aide entre autre à disposer d'une nouvelle forme de **légitimité**. Rousseau n'écrivait-il pas, dans le Livre I du *Contrat Social* : « les lois ne sont proprement que les *conditions* de l'association civile ? »

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 4 pages.

Le monde associatif

I. Qu'est-ce que s'associer ?

I.1. Définition.

Du latin *associare,* qui signifie « mettre ensemble », « réunir », l'association désigne avant tout un lien, une union. Un verbe qui, lorsqu'il n'est pas pronominal, revoie à un rapprochement : une association d'idées, etc. Ce rapprochement, par la suite, sous-entend la dimension du choix, de la participation. Associer quelqu'un au danger, dans une opération… La liberté se trouve donc une place dans un verbe qui originellement n'est là que pour signifier un lien, plus ou moins évident. Il finit par désigner la réunion de plusieurs personnes dans un but commun, la formation d'une société, quand bien même elle n'est pas très honnête (une association de malfaiteurs). L'histoire même du mot rappelle les vicissitudes des groupements d'individus, longtemps empêchés dans leur volonté de se réunir.

I.2. Historique du monde associatif.

Le vote de la loi du 1er juillet 1901 met fin à une tradition d'hostilité aux associations consacrées par la Révolution, qui supprime les corporations françaises de l'Ancien Régime parce que celles-ci limitaient le libre accès à la profession de son choix et consacraient les privilèges des maîtres-artisans sur les compagnons. Tout au long du XIXème siècle, une méfiance a régné autour des associations politiques, susceptibles d'être des foyers de révolte, ou tout du moins les facteurs d'une contestation politique des régimes en place. La liberté d'association a de fait connu toute une série de législations restrictives tout au long du siècle. La IIIème République est quant à elle marquée par les tensions entre l'Eglise et l'Etat. C'est la question des congrégations religieuses qui retarde la mise en vigueur d'une législation autorisant la constitution d'association.

Le phénomène associatif n'est cependant pas propre au XIXème siècle. Les corporations en sont les ancêtres lointains ; mais le XVIIIème siècle est singulièrement marqué par le regroupement d'individus autour d'un projet commun. Les cercles littéraires, les mouvements religieux ou francs-maçons, parfois clandestins, préfigurent les associations. En réalité, on peut considérer qu'à partir du moment où des hommes se sont régulièrement réunis sans un but lucratif, on peut parler d'association.

Mais le XIXème siècle, avec le développement de la reconnaissance des libertés individuelles est un terreau idéal pour la mise en place d'une structure juridique encadrant et autorisant les associations. La figure de Pierre Waldeck-Rousseau domine toute cette période durant laquelle émarge une partie des grandes lois de la République. Avocat et militant républicain, ministre de l'Intérieur et des cultes à deux reprises, il dépose en 1883

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.